

**Domaine :** Santé

**Filière :** Physiothérapie

### 1. Intitulé du module : Santé mentale

2021-2022

**Code :** S.PH.SO370.3906.F.17

**Type de formation :**  Bachelor  Master  MAS  CAS  Autre ...

**Niveau :**  Module de base  Module d'approfondissement  Module avancé  Module spécialisé  Autre : ...

**Type :**  Module principal  Module lié au module principal  Module facultatif ou complémentaire  Module à option

**Caractéristique :**  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**  Module sur 1 semestre  Semestre d'automne  Module sur 2 semestres  Semestre de printemps  Autre : Module bloc

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** 3

**Langue principale d'enseignement**

Français  Allemand  Italien  Anglais

### 3. Prérequis

Avoir validé le module ...  Avoir suivi le module ...  Pas de prérequis  Autre : ...

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

#### Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier, comprendre et argumenter le rôle du physiothérapeute en charge de patient présentant une problématique psychique en tenant compte de son fonctionnement psychologique.
- Dans sa pratique de physiothérapeute, être capable de prendre en considération les spécificités identifiées chez le patient présentant des troubles psychiatriques.
- Acquérir, développer et mobiliser les savoirs de base au sujet des principales atteintes psycho-pathologiques utiles dans l'approche globale du patient.
- Etre capable d'intégrer les éléments de santé mentale dans son raisonnement clinique guidant l'élaboration, la conduite et l'évaluation de la prise en charge en physiothérapie.
- Etre capable d'adapter et d'utiliser certaines techniques de physiothérapie dans le cadre d'approche thérapeutique en psychiatrie.
- Dans le cadre de sa pratique, être capable d'établir et de maintenir une relation thérapeutique adéquate avec les patients présentant des troubles psychiques.

#### Rôles et compétences visées

- **Rôle Expert :** compétences  Ab1,  Ab2,  Ab3,  Ab4
- **Rôle Communicateur -trice :** compétences  Bb1,  Bb2,  Bb3,  Bb4
- **Rôle Collaborateur -trice :** compétences  Cb1,  Cb2,  Cb3,  Cb4
- **Rôle Manager :** compétences  Db1,  Db2,  Db3
- **Rôle Promoteur -trice de la santé :** compétences  Eb1,  Eb2,  Eb3,  Eb4
- **Rôle Apprenant-e et formateur -trice :** compétences  Fb1,  Fb2,  Fb3,  Fb4
- **Rôle professionnel-le :** compétences  Gb1,  Gb2,  Gb3,  Gb4

### 5. Contenus et formes d'enseignement

#### Contenus

- Types de personnalité et mécanismes de défense.
- Différents courants de pensée en psychiatrie.
- Eléments de psychopathologie : Les troubles de l'humeur, les syndromes psycho-organiques et autres troubles cognitifs, les psychoses.
- Pour chacune de ces psychopathologies : définitions, symptomatologies, approches thérapeutiques et attitudes psychothérapeutiques.
- Outils d'évaluation en psychiatrie (Evaluation de l'état cognitif, de l'alliance thérapeutique, de l'état mental, du risque suicidaire, ...)
- Spécificités dans l'élaboration, l'adaptation et le maintien de la relation thérapeutique auprès de patient présentant des troubles psychiatrique (cadre, limites, transgression, valorisation, médiation par le mouvement, transfert, ...)
- Introduction et expérimentation d'approches corporelles

### Modalités pédagogiques

- Immersion et intégration en milieu professionnel
- Cours magistraux
- Ateliers
- Expérimentation d'approche corporelle
- Débat et partage d'expériences

## 6. Modalités d'évaluation et de validation

### Modalités d'évaluation

Oral                       Ecrit                       Pratique                       Dossier

- **Modalités** : Travail individuel à réaliser en cours de module et à présenter lors de l'évaluation orale.
- **Date de l'examen ou du retour des travaux** : Semaine 9

### Conditions de validation du module

Condition particulière liée à la présence :

- pas de condition particulière  
 une présence minimale de 80% aux ... est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'évaluation. Si le seuil de ... périodes d'absence est dépassé, l'étudiant-e obtient la note F et est en répétition.

Le module est validé si la/les condition(s) cochée(s) ci-dessous est/sont remplie(s) :

- Note finale au moins égale à E  
 Pas plus de ... d'épreuves inférieures à ...  
 Autre condition : ...

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation possible                       Pas de remédiation                       Autre : ....

### Remédiation

- **Modalité** : Evaluation complémentaire portant sur les insuffisances constatées, selon consignes transmises par écrit par le/la responsable de module.
- **Date** : Semaine 36
- **Conditions de validation du module** :
  - Le module est validé si la note de l'évaluation complémentaire est suffisante.
  - Les conditions de validation initiale s'appliquent (point 6.). Les notes de l'évaluation complémentaire remplacent les notes initialement insuffisantes pour le calcul de la note de validation du module.

Selon les art. 29 et 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, chaque module ne peut être répété qu'une seule fois.

### Répétition

- **Modalités** : Réalisation d'un travail/projet individuel correspondant aux objectifs fixés et aux compétences visées dans le descriptif de module de l'année académique de la répétition, ou suivi du module en présentiel en fonction de la situation d'études de l'étudiant-e.
- **Délai** : En principe dans le semestre académique suivant, au plus tard dans l'année académique suivante.
- **Conditions de validation du module** : Le module est validé aux conditions fixées dans le descriptif de module de l'année académique de répétition.  
La note obtenue après répétition est A à E (module validé) ou F (échec).  
Selon l'art. 31 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020, en cas d'échec, l'étudiant-e est en échec définitif pour ce module.

## 8. Remarques

La présence lors des journées d'immersion et d'intégration est obligatoire.

## 9. Bibliographie principale

- Fournie par les intervenant-e-s lors des moments de formation

## 10. Enseignant-e-s

- Bangerter Gilles, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Demeulenaere Philippe, Maître d'enseignement, HESAV, Lausanne
- Skuza Christophe, Professeur associé, HESAV, Lausanne
- Autres intervenant-e-s issu-e-s de la pratique professionnelle et du domaine de la santé mentale

**Nom du responsable de module :** Philippe Demeulenaere

Descriptif validé le : 01.09.2021

Par : MTR